

Convention de location du foyer rural de BLOYE

(Applicable aux conventions de locations signées à compter du 10 octobre 2023)

Salle de 103 m²

Salle de 27 m²

Totalité (103 m² + 27 m²)

Entre Monsieur le Maire de la Commune de Bloye, d'une part,

Et le signataire de la présente convention, d'autre part, à savoir :

Monsieur : _____

Madame : _____

Mr ou Mme le président de l'Association : _____

Domicilié(e) : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation du foyer rural accordé aux conditions suivantes :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation du Foyer rural et s'engage à le faire respecter :

- à utiliser les locaux, l'équipement, le matériel, ou les ustensiles de cuisine à l'exception de tout autre. **La cuisine sert à réchauffer les aliments et non pas à les cuisiner/confectionner.**
- à rendre le bien loué en parfait état.

Le signataire reconnaît avoir visité les locaux et avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et des dispositifs de lutte contre l'incendie.

La période d'utilisation des locaux s'étendra :

du : _____ au : _____ inclus.

Objet précis de l'occupation : _____

Nombre de participants : _____

Assurance

Le signataire déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition. Les dommages sont à déclarer par le signataire à l'assurance dans les délais prévus dans son contrat. Cette police a été souscrite :

Auprès de : _____

Date de l'attestation d'assurance : _____ sous le numéro : _____

Responsabilité

Le signataire reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

Le signataire devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur de sorte que la Commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Etat des lieux

- Un premier état des lieux se fera lors de la prise de possession des locaux.
- Un deuxième aura lieu lorsque le signataire rendra les locaux.

Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé au signataire moyennant le règlement **par chèque uniquement** à l'ordre du Trésor Public,

D'un montant de : _____

Ce chèque sera émis au moment de la réservation de la salle, mais ne sera encaissé qu'après la manifestation.

Caution de garantie

Les chèques de caution cités à l'article 4 du règlement intérieur libellés à l'ordre du Trésor Public seront déposés en garantie des dommages éventuels au moment de la réservation de la salle. Les chèques de caution seront renvoyés après vérification de la vaisselle et des vices cachés, dans un délai raisonnable.

Fait à Bloye, le : _____

**Le signataire,
Responsable de la location**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**Le Maire ou le
Responsable du Foyer Rural**

Pièces nécessaires remises à la signature de la présente convention :

- Copie Carte d'identité
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile du locataire.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile du traiteur, en cas de sous-traitance du repas.
- 2 chèques de caution à l'ordre du Trésor Public (datés du début du 1^{er} jour de l'évènement) : 200 € (en cas de dégradations) et 1 000 € (en cas de ménage non satisfaisant).
- 1 chèque du montant de la location (suivant règlement intérieur) à l'ordre du Trésor Public (daté du début du 1^{er} jour de l'évènement).